



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités
de Bourgogne-Franche-Comté



Plan Régional Santé au Travail
Bourgogne-Franche-Comté
2021-2025



PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION

DES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

**Bourgogne-Franche-Comté
2023-2025**

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Un volume d'accident globalement stable mais des variations dans certains secteurs

Plus de 28 000 accidents du travail avec arrêt ont été enregistrés par la CNAM et la MSA en Bourgogne-Franche-Comté en 2019 dont 50% dans le secteur des services. Ce nombre est resté stable entre 2017 et 2019 (-0,4%). Dans le même temps, le nombre d'accidents du travail a progressé de 4,2% au niveau national.

Des variations plus importantes ont été observées dans certains secteurs d'activité. Ainsi, en Bourgogne-Franche-Comté, entre 2017 et 2019, le nombre d'accidents a diminué de 6% dans la construction (+2% au niveau national) et de 3% dans l'industrie (+3% au niveau national), mais il a augmenté de 15% dans le secteur agricole (+14% au niveau national).

ACCIDENT DU TRAVAIL

Est considéré comme accident du travail (AT), quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail de toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

Des accidents concentrés dans les départements où le nombre d'emploi est le plus élevé

Plus de la moitié des accidents du travail avec arrêt enregistrés en 2019 étaient concentrés dans 3 départements, la Côte-d'Or (23%), la Saône-et-Loire (20%) et le Doubs (18%), ce qui correspond également à la répartition géographique des emplois.

Le nombre d'accidents du travail avec arrêt a suivi des évolutions différentes selon les départements. Ainsi celui-ci a progressé

dans le Doubs (+3%), mais aussi dans la Nièvre où cette augmentation est la plus importante (+9%), en particulier du fait d'une augmentation dans les secteurs du commerce - réparation d'automobiles et de motos et des services. A l'inverse, ce nombre a diminué dans le Jura (-5%) ainsi que dans l'Yonne (-4%) et dans le Territoire de Belfort (-3%).

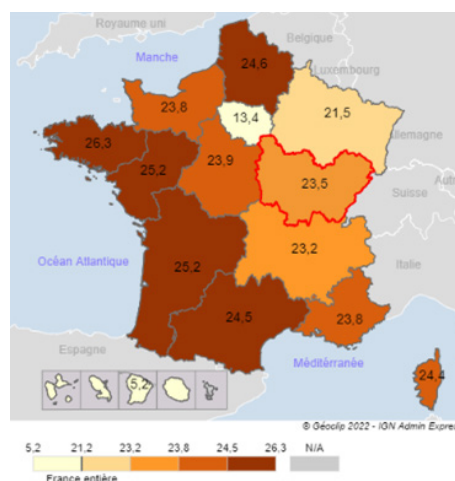
Un risque d'accident globalement stable avec des écarts selon les secteurs d'activité

Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (nombre d'accident rapporté au million d'heures travaillées) permet d'estimer le risque d'accident en fonction du secteur d'activité.

Sur la période 2017-2019, le taux de fréquence est resté relativement stable en Bourgogne-Franche-Comté. Ce taux est toutefois plus élevé dans la région qu'au niveau national.

Ainsi en 2019, 23,5 accidents avec arrêt de travail ont été recensés par million d'heures travaillées tous secteurs confondus en Bourgogne-Franche-Comté alors que ce taux n'était que de 21,2 pour l'ensemble de la France.

TAUX DE FREQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN 2019

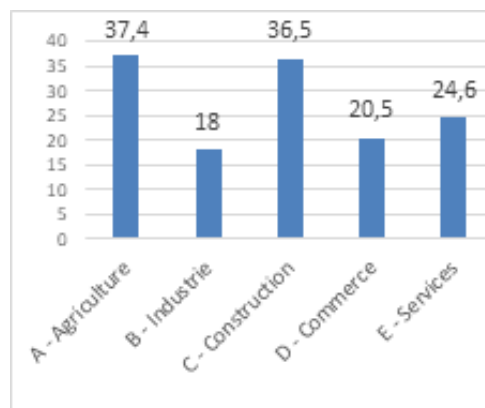


Source : CNAM-MSA, DARES - 2019 obtenu à partir du site Post-ter de la Dares

L'exposition aux accidents du travail varie fortement selon le secteur d'activité. Ainsi les accidents du travail avec arrêt sont deux fois plus fréquents dans l'agriculture ou la construction que dans l'industrie.

En 2019, en Bourgogne-Franche-Comté, les secteurs d'activités pour lesquels le taux de fréquence était le plus élevé sont l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement (45,2), les arts, spectacles et activités récréatives (43,4), l'agriculture, sylviculture et pêche (37,4) ainsi que la construction (36,5), le travail du bois, les industries du papier et imprimerie (35,1) ou encore les activités de services administratifs et de soutien (34,7). Par ailleurs pour tous ces secteurs – à l'exception de l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement – le taux de fréquence est plus élevé en Bourgogne-Franche-Comté qu'au niveau national.

TAUX DE FREQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PAR SECTEURS EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTE EN 2019



Source : CNAM-MSA, DARES - 2019

Des accidents du travail de plus en plus graves

En termes d'incapacité temporaire de travail

Avec près de 2 millions de journées de travail perdues en 2019, le nombre de jours d'arrêt par millier d'heures rémunérées (taux de gravité) est en hausse.

En termes de séquelles

Sur la période 2017-2019, la part des accidents du travail ayant généré une incapacité partielle permanente (IPP) a fortement augmenté en Bourgogne-Franche-Comté (+34,7%) alors qu'elle a très légèrement baissé au niveau national (-1,8%). L'augmentation est en outre plus élevée en Bourgogne-Franche-Comté que dans l'ensemble des autres régions.

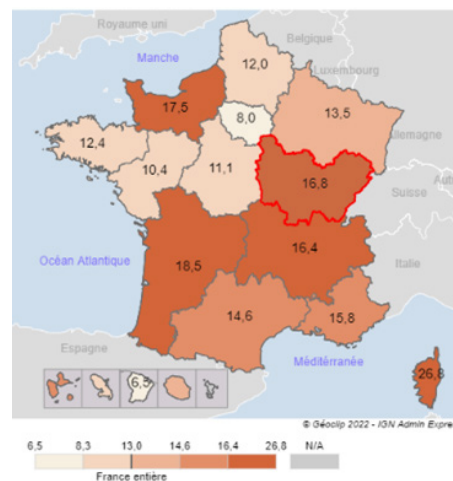
La situation est toutefois très contrastée entre les différents départements de la région Bourgogne-Franche-Comté, la part des accidents avec IPP étant inférieure à la moyenne nationale dans le Territoire de Belfort, dans le Doubs et en Côte d'Or alors qu'elle est largement supérieure dans l'Yonne.

Par ailleurs, sur la période 2017-2019, la gravité des accidents a en Bourgogne-Franche-Comté a fortement augmenté, le taux moyen d'IPP par million d'heures salariées (indice de gravité) étant ainsi passé de 12,7 à 16,9 (+33%). Sur la même période, l'indice de gravité a également progressé au niveau national, mais dans une moindre mesure (+5,7% pour atteindre 13,0).

IPP

Un médecin attribue aux accidents du travail qui entraînent des séquelles permanentes un taux dit d'incapacité partielle permanente qui peut s'échelonner entre 1 et 100 %

INDICE DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN 2019



Source : CNAM-MSA, DARES - 2019 obtenu à partir du site Post-ter de la Dares

Les maladies professionnelles en Bourgogne Franche-Comté

Entre 2 500 et 3 000 maladies professionnelles (MP) sont reconnues chaque année en Bourgogne-Franche-Comté. Plus de 93% d'entre-elles sont des troubles musculo-squelettiques (TMS). Il s'agit de la région de France où cette proportion est la plus élevée en 2019. La proportion de TMS parmi les MP est encore plus élevée chez les femmes (96 %).

Parmi les autres maladies professionnelles figurent notamment les affections liées à l'amiante et les atteintes auditives qui touchent des hommes dans 95 % des cas.

La moitié des victimes de maladies professionnelles a 50 ans ou plus.

L'exposition au risque de TMS est plus élevée dans l'industrie agro-alimentaire et l'industrie textile.

Sur la période 2017-2019, l'indice de gravité a fortement augmenté pour les maladies professionnelles (+ 56 %) pour atteindre un taux moyen d'incapacité partielle permanente par million d'heures salariées de 8,4 en 2019.

SOMMAIRE

Thème 1 : PROTÉGER les jeunes et les nouveaux embauchés dès leur premiers pas dans le milieu professionnel	p 7
Action n° 1 : Prévention des risques à destination des jeunes travailleurs	p 8
Action n° 2 : Mise en place d'un espace ressources en santé au travail et prévention des risques	p 10
Thème 2 : Accroître la mobilisation au bénéfice des travailleurs les plus vulnérables	p 11
Action n° 3 : Développement d'une culture de prévention à destination des travailleurs intérimaires et dans le secteur de l'intérim	p 12
Thème 3 : Renforcer l'accompagnement et la culture des la prévention des TPE-PME par le dialogue social et la mobilisation des acteurs de terrain	p 13
Action n° 4 : Valorisation de l'enquête sur les CSE	p 14
Action n° 5 : Campagne régionale de sensibilisation et de contrôle sur le fonctionnement des CSE	p 14
Action n° 6 : Enquête sur l'évaluation des risques professionnels dans les entreprises de Bourgogne-Franche-Comté	p 15
Action n° 7 : Prévention des TMS	p 16
Action n° 8 : Prévention du risque cardiovasculaire dans le secteur du transport de personnes et de marchandises	p 17
Action n° 9 : Prévention des addictions - PREV-CAMP	p 18

Thème 4 : Approfondir la connaissance et son partage pour mieux agir	p 19
Action n° 10: Mise en place d'un plan régional en santé au travail	p 20
Action n° 11 : Prévention des RPS	p 21
Action n° 12 : Prévention du risque routier professionnel	p 23
Action n° 13 : Prévention des chutes	p 24
Action n° 14 : Surveillance du marché des équipements de travail sur les foires et salons	p 25
Axe transversal : Déployer une communication proactive et positive au service de la prévention primaire	p 26
Action n° 15 : Renforcement de la communication en santé et sécurité au travail	p 27
GLOSSAIRE	p 28

Thème 1

**PROTÉGER les jeunes
et les nouveaux
embauchés dès leur
premiers pas dans le
milieu professionnel**





Engagement :

Sensibiliser les jeunes, leur employeur et leurs collègues, à la prévention primaire en matière de santé et sécurité au travail

Action N° 1

Prévention des risques à destination des jeunes travailleurs



Sous-action 1-1 : Prévention des risques pour les apprentis

Objectifs de l'action

- ▶ Informer les employeurs sur les conditions d'emploi et de travail spécifiques aux apprentis
- ▶ Réduire les risques professionnels auxquels sont exposés les apprentis

Modalités

- Réalisation d'un guide sur l'apprentissage ;
- Actions d'unités de contrôle de l'inspection du travail dans le cadre de la feuille de route du plan régional d'action 2023/2025.



Public cible

- Apprentis ;
- Employeurs, maîtres d'apprentissage ;
- CFA, lycées professionnels



Pilote : DREETS



Sous-action 1-2 : Intégration de la santé et de la sécurité au travail dans l'enseignement agricole

Objectifs de l'action

- ▶ Renforcer la prévention des risques professionnels pour les jeunes en formation dans le secteur agricole

Modalités

- Partenariat DREETS-DRAAF-MSA dans le cadre de la convention nationale pour l'intégration de la santé et sécurité au travail dans l'enseignement agricole

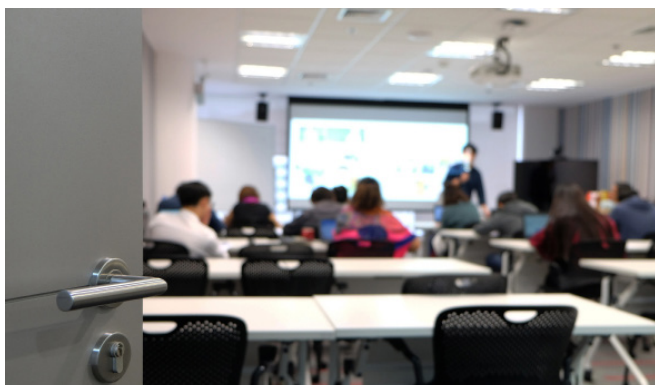


Public cible

- Apprentis, stagiaires, jeunes travailleurs ;
- Etablissements de formation ;
- Maîtres d'apprentissage, maîtres de stage.



Pilote : DRAAF, DREETS et caisses de MSA



Sous-action 1-3 : Accompagnement des établissements de formation

Objectifs de l'action

- ▶ Accompagner des établissements de formation dans l'information et la sensibilisation des jeunes sur les thématiques de prévention des risques professionnels ;
- ▶ Accompagner des établissements de formation dans l'information et la sensibilisation des maîtres de stage et maîtres d'apprentissage.

Modalités

- Mise à disposition d'une offre de service pour l'intervention en établissements de formation.



Public cible

- Apprentis, stagiaires, élèves, étudiants, jeunes travailleurs
- Maîtres d'apprentissage, maîtres de stage
- Etablissements de formation



Pilote : DREETS

Action N° 2

Mise en place d'un espace ressources en santé au travail et prévention des risques

Objectifs de l'action

- ▶ Disposer d'informations et de ressources en santé au travail et prévention des risques professionnels pour aider à la sensibilisation et à la diffusion des connaissances ;
- ▶ Faciliter l'accès à l'information ;
- ▶ Adapter la communication et les supports utilisés au public cible des jeunes.

Modalités

- Mise en place d'un « espace ressources » avec des outils et informations « pratiques » en santé au travail et prévention des risques, facilement accessibles ;
- Création de supports d'information et de sensibilisation sur la prévention des risques.



Public cible

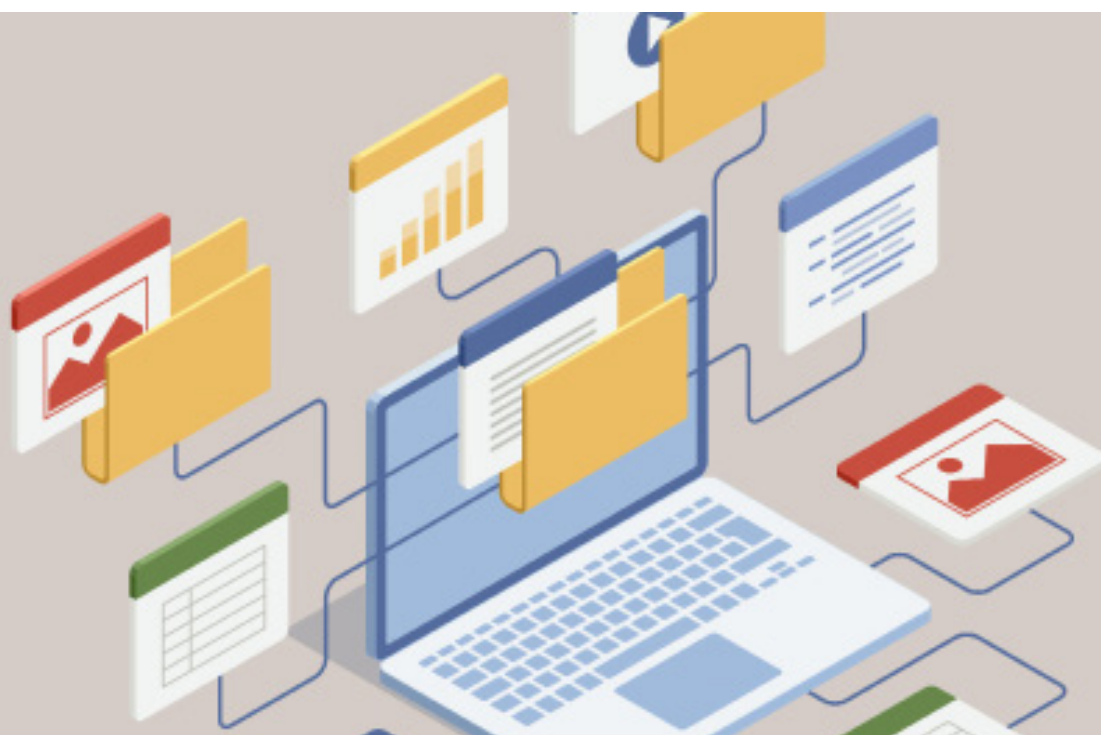
- Jeunes travailleurs
- Établissements de formation,
- Chefs d'entreprise, salariés, représentants du personnel.



Pilote : DREETS



Lien : Fiche n°6 du PRST4



Thème 2

**ACCROITRE la
mobilisation au
bénéfice des travailleurs
les plus vulnérables**





Engagement :

Sécuriser la prise de poste des travailleurs précaires

Action N° 3

Développement d'une culture de prévention à destination des travailleurs intérimaires et dans le secteur de l'intérim

Objectifs de l'action

- ▶ Développer une culture de prévention à destination des acteurs de l'intérim (utilisateur, employeur, intérimaire) en agissant sur plusieurs leviers : la préparation, l'accueil, le suivi en cours de mission via des expérimentations d'actions pluridisciplinaires et d'actions en milieu de travail ;
- ▶ Soutenir les intérimaires dans l'exécution de leurs missions en levant les obstacles périphériques à la mission (droit sociaux, mobilité, santé...) et en développant avec eux une éducation à la santé et une culture de prévention.



Public cible

- Agences d'intérim
- Entreprises utilisatrices
- Travailleurs intérimaires



Pilote : CARSAT, DREETS
avec appui du FAS-TT



Lien : Fiche n°9 du PRST4

Modalités

- A définir dans un groupe de travail partenarial.



Thème 3

RENFORCER
l'accompagnement
et la culture de la
prévention des TPE-PME
par le dialogue social
et la mobilisation des
acteurs de terrain





Engagement :
Renforcer le dialogue social

Action N° 4

Valorisation de l'enquête sur les CSE

Objectifs de l'action

- Diffuser les résultats d'une enquête sur les CSE réalisée en 2022 par l'ARACT et la DREETS, portant notamment sur leur rôle en matière de prévention des risques professionnels.

Modalités

- Réalisation d'un support de communication présentant les résultats de l'enquête ;
- Diffusion du support auprès du public cible.



Public cible

- Entreprises, membres de CSE et de CSSCT
- Organisations syndicales et patronales



Pilotes : ARACT et DREETS

Action N° 5

Campagne régionale de sensibilisation et de contrôle sur le fonctionnement des CSE

Objectifs de l'action

- Appuyer le fonctionnement des CSE.

Modalités

- Campagne de sensibilisation des entreprises ;
- Contrôles de l'inspection du travail de Bourgogne-Franche-Comté.



Public cible

- Entreprises, membres de CSE et de CSSCT
- Organisations syndicales et patronales



Pilotes : DREETS



Engagement :

Lutter contre les accidents en agissant à la source des risques

Action N° 6

Enquête sur l'évaluation des risques professionnels dans les entreprises de Bourgogne Franche-Comté

Objectifs de l'action

► Disposer d'informations sur la mise en œuvre de la démarche d'évaluation des risques professionnels en Bourgogne Franche-Comté.

Modalités

- Réalisation d'une étude régionale sur la mise en œuvre de la démarche d'évaluation des risques professionnels, dans les entreprises de la région.



Public cible

- Entreprises



Pilotes : DREETS



Engagement :

Développer les actions « d'aller vers » en faveur des TPE-PME pour renforcer l'accessibilité des offres de service et accroître la diffusion de la culture de prévention

Action N° 7

Prévention des TMS

Objectifs de l'action

► Engager des démarches de prévention dans les entreprises en vue de réduire l'exposition des travailleurs aux Troubles Musculo-Squelettiques.

Modalités

Définir les secteurs impactés par les TMS pour :

- Favoriser les démarches prévention auprès des employeurs et des salariés par la mise en place de l'évaluation des risques professionnels, du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) puis des actions de prévention adaptées en s'appuyant sur l'outil TMS-Pros de la CARSAT ;
- Cibler les TPE et PME ;
- Approche par branche professionnelle ou par métier ;
- Communiquer sur les enjeux de la prévention, (diminution des coûts).



Public cible

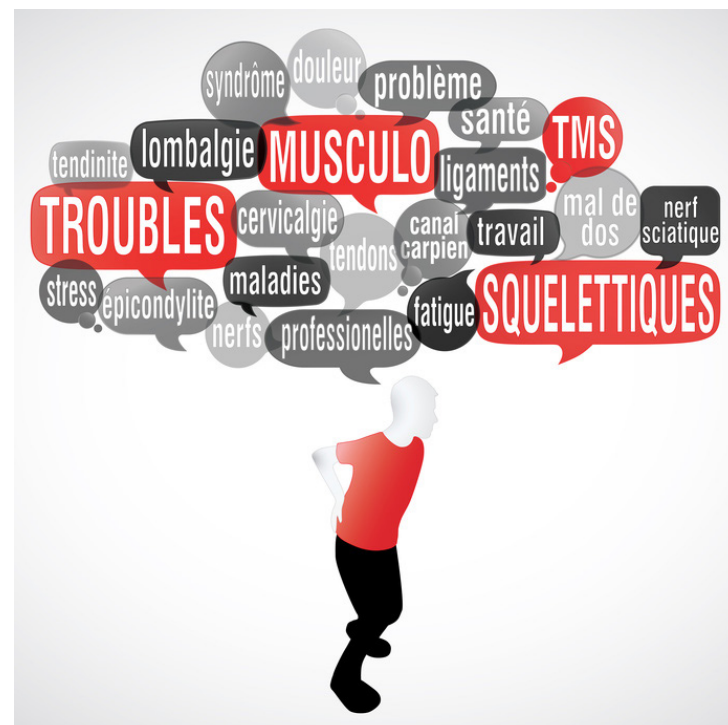
- TPE et PME



Pilotes : Pilote issu du PRST en cours de désignation



Lien : Fiche n°2 (action 1) du PRST4



Action N° 8

Prévention du risque cardiovasculaire dans le secteur du transport de personnes et de marchandises

Objectifs de l'action

- ▶ Systématisation de la prévention du risque cardio-vasculaire au sein de la population ciblée de salariés ;
- ▶ Amélioration de la sensibilisation des entreprises à ces risques et prise de conscience de l'implication des conditions de travail sur ces risques cardiovasculaires.

Modalités

- Définir les critères d'exposition et de risques professionnels des salariés cibles ;
- Mettre en place des actions de promotion de la santé en individuel : action à construire mais intégrera :
 - dépistage du diabète (par exemple, identification des salariés à risque par questionnaire +/- glycémie capillaire – protocole à finaliser),
 - utilisation d'un diaporama par les IDEST lors des visites initiales ;
- Mettre en place une action de prévention collective à destination des entreprises :
 - identification des entreprises cibles,
 - modalités action à définir.



Public cible

- Salariés du secteur du transport de personnes et de marchandises



Pilotes : SPST

Action N° 9

Prévention des addictions – PREV-CAMP

Objectifs de l'action

- ▶ Le dispositif d'ensemble prévoit 3 volets :
 - Le rassemblement et l'animation d'acteurs locaux sur la thématique,
 - L'animation et l'accompagnement collectifs d'entreprises et de services publics à mettre en œuvre une démarche de prévention des conduites addictives en milieu professionnel, dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte ESPER ou indépendamment de celle-ci en assurant un transfert de méthodes et outils issus des travaux du réseau Anact-Aract et de SPST ayant une approche organisationnelle de la prévention, en complément de l'approche relevant du domaine du soin,
 - La capitalisation puis le transfert en région BFC des outils, méthodes et retour d'expérience issus des 13 régions engagées en 2022 (16 en 2023-2024).
- ▶ Ces actions soutiendront le déploiement du dispositif Esper construit et porté par la Mildeca, avec trois objectifs plus spécifiques :
 - Recueillir les questionnements des acteurs sur le sujet, les démarches, pratiques, outils et usages mobilisés par les signataires pour construire et faire vivre leurs démarches de Prev'Camp (Prévention des Conduites Addictives en Milieu Professionnel),
 - Inciter les acteurs locaux à devenir partenaires du dispositif Esper pour promouvoir la Prev'Camp et relayer les informations fournies par la Mildeca dans le cadre du dispositif Esper,
 - Inciter les entreprises et services publics à devenir signataires de la charte Esper, ce qui les engage à mettre en place/ approfondir une démarche de Prev'Camp en leur sein.

Modalités

- Dispositif basé sur le volontariat des participants (entreprises, structures publiques, acteurs institutionnels), au-delà des structures déjà engagées dans la Charte ESPER :
 - Animation régionale auprès des entreprises et structures publiques,
 - Mise en place d'un comité technique régional et transversal,
 - Définition et mise en œuvre d'une stratégie de capitalisation et de transfert,
 - Mise en place d'une stratégie de communication (nationale) et régionale.



Public cible

- TPE-PME : le dispositif est ouvert à tout type de structures volontaires. Ses modalités d'animation permettent de prendre en compte les capacités d'action et de mobilisation des différents types d'entreprises engagées.
- Le projet est multisectoriel et vise tout type de population salariée, encadrant ou dirigeants et est déployable sur l'ensemble de la région Bourgogne Franche-Comté
- Il cible également les acteurs institutionnels et entreprise-structure publique au niveau des territoires afin de développer une culture de prévention et une culture de l'action mixant santé au travail et santé publique.



Pilotes : ARACT

Thème 4

APPROFONDIR la connaissance et son partage pour mieux agir sur les secteurs d'activité les plus touchés et les principaux risques professionnels à l'origine des accidents du travail graves et mortels





Engagement :

Approfondir la connaissance de la sinistralité du travail et développer la coopération

Action N° 10

Mise en place d'un atlas régional en santé au travail

Objectifs de l'action

- ▶ Valoriser le diagnostic territorial du PRST4 ;
- ▶ Mettre à disposition des données en santé au travail actualisées régulièrement.

Modalités

- Définition d'indicateurs à suivre en matière de santé au travail ;
- Actualisation périodique des indicateurs définis ;
- Mise à disposition des données actualisées.

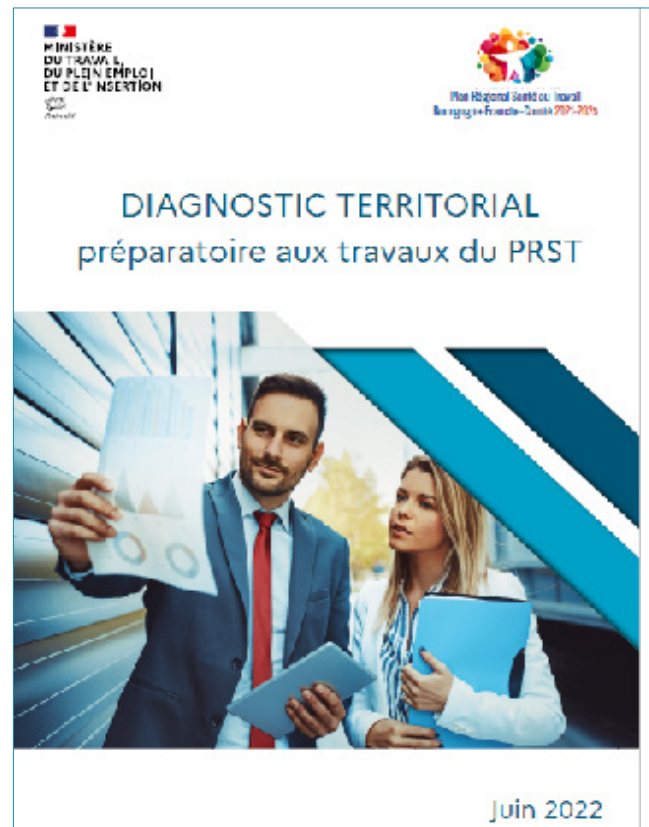


Public cible

- Préventeurs, entreprises, représentants du personnel



Pilote : DREETS

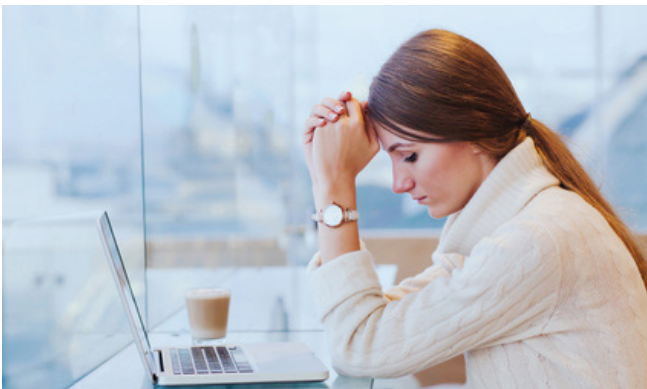




Engagement :
Développer le partage d'informations et d'outils

Action N° 11

Prévention des RPS



Sous-action 11-1 : Coordonner l'ensemble des acteurs en matière de prévention des RPS

Objectifs de l'action

► Orienter les acteurs des entreprises (employeurs, représentants du personnel, salariés, etc.) vers les ressources mobilisables le plus en amont possible pour prévenir la dégradation de l'état de santé des travailleurs exposés aux risques psycho-sociaux.

Modalités

- Mise en place d'une coordination régionale des acteurs de la prévention en matière de RPS avec animation régionale (CARSAT, SPST1, ARACT, etc.) et recensement de ce que chaque partenaire du PRST fait sur le sujet ;
- Publication et diffusion du recensement.



Public cible

- Acteurs de la prévention des RPS
- Employeurs et les salariés.



Pilote : À définir en lien avec le PRST4



Lien : Fiche n°11 du PRST4



Sous-action 11-2 : Communiquer, sensibiliser et diffuser les outils disponibles

Objectifs de l'action

- Renforcer la prévention primaire des risques psycho-sociaux ;
- Orienter les acteurs des entreprises (employeurs, représentants du personnel, salariés, etc.) vers les ressources mobilisables le plus en amont possible pour prévenir la dégradation de l'état de santé des travailleurs exposés aux risques psycho-sociaux.

Modalités

- Action de communication à destination des branches, notamment en agriculture, pour sensibiliser et informer sur l'offre de service des partenaires, notamment de l'ARACT ;
- Communiquer sur le repérage des « signaux faibles » du mal-être des employeurs et des salariés, notamment en agriculture (absentéisme, turn-over, etc.) : donner des clés pour initier la démarche de prévention des RPS [outils INRS sur le dépistage (ED 6012, ...)] ;
- Valoriser et promouvoir l'utilisation des outils existants et permettre leur appropriation effective dans les entreprises, notamment les outils de l'INRS et de l'ARACT ;
- Promouvoir les ressources mobilisables à la prévention des RPS dans les entreprises du régime agricole, établir un lien avec les comités départementaux de la prévention du mal-être en agriculture.



Public cible

- Secteur agricole : en prenant en considération les employeurs et les salariés
- Autres branches professionnelles



Pilote : Pilote issu du PRST en cours de désignation



Sous-action 11-3 : Accompagner certains acteurs de façon spécifique

Objectifs de l'action

- Accompagnements spécifiques d'acteurs pour prévenir les RPS.

Modalités

- Accompagner une cible d'entreprises dans le cadre d'un programme national RPS de la COG ATMP de l'Assurance Maladie ;
- Sensibiliser les étudiants d'écoles de management et d'ingénieurs volontaires à la prévention des RPS (cours interactif de 3h « prévention et performance » avec volet RPS, TD de 3h sur le stress).



Public cible

- Entreprises
- Écoles de management et d'ingénieurs (futurs managers ou entrepreneurs)



Pilote : CARSAT



Engagement :

Agir sur le risque routier en mobilisant les branches professionnelles

Action N° 12

Prévention du risque routier professionnel

Objectifs de l'action

► Contribuer à une réduction du nombre d'accidents de mission.

Modalités

- Contrôles sur route de l'inspection du travail de la région.



Public cible

- Entreprises de transport de marchandises
- Entreprises de transport de personnes



Pilote : DREETS



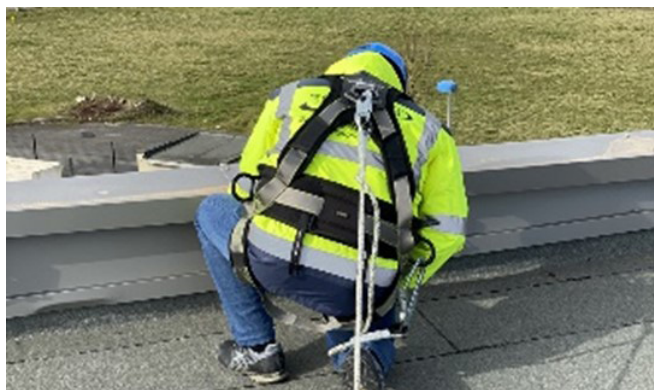


Engagement :

Agir sur le risque de chute de hauteur

Action N° 13

Prévention des chutes



Sous-action 13-1 : Prévention des chutes dans le secteur du BTP

Objectifs de l'action

- Améliorer la prévention des chutes dans le secteur du BTP :
L'action porte sur les chutes de hauteur ou de plain-pied, afin que chaque secteur, chaque individu ciblé par l'action se sente concerné.

Modalités

- Sensibilisation des coordonnateurs SPS, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, entreprises notamment les constructeurs de maisons individuelles ;
- Organiser le recensement des coordonnateurs SPS, et des outils à leur disposition. Elargir l'offre à destination des coordonnateurs SPS, les sensibiliser. La sensibilisation peut se faire par l'organisation d'une journée d'information ;
- Organiser une action de communication, avec écho médiatique si possible, sur la protection des trémies.



Public cible

- Coordonnateurs SPS,
- Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre,
- Entreprises notamment CMIste



Pilote : OPPBTP et SPST BTP



Sous-action 13-2 : Prévention des chutes dans les secteurs du transport routier de marchandises et de la logistique

Objectifs de l'action

- Améliorer la prévention des chutes dans les secteurs du Transport Routier de Marchandises (TRM), et de la logistique.

Modalités

- Sensibiliser les branches professionnelles à la prise en compte des chutes depuis les engins, les machines, les véhicules ou depuis les quais, qui peuvent découler d'un problème de conception ou de comportement ;
- Recenser et analyser les accidents du travail déclarés suite à une chute dans les secteurs du TRM et de la logistique ;
- Conception et diffusion aux branches professionnelles d'une documentation adaptée à chaque secteur d'activité ciblé ;
- Mise en place d'actions de communication à destination des branches et d'entreprises, par exemple, présentation du risque de chute et des moyens de prévention dans des réunions de branches ou interentreprises.



Public cible

- Branches professionnelles
- Entreprises et salariés



Pilote : CARSAT



Engagement :

Poursuivre l'effort de normalisation et de surveillance du marché des équipements de travail et renforcer le contrôle et le conseil aux professionnels

Action N° 14

Surveillance du marché des équipements de travail sur les foires et salons

Objectifs de l'action

► Réduire le nombre d'accidents de travail dus à une mauvaise conception des équipements de travail.

Modalités

- Réalisation d'actions de contrôle de la conformité des équipements de travail sur les foires et salons, notamment lors du salon EUROFOREST 2023.



Public cible

- Constructeurs, importateurs, revendeurs de machines



Pilote : DREETS



Axe transversal

DÉPLOYER une
communication
proactive et
positive au service
de la prévention
primaire





Engagement :

Renforcer la sensibilisation du grand public et déployer une communication à destination des travailleurs et des employeurs

Action N° 15

Renforcement de la communication en santé et sécurité au travail

Modalités

- Mise en place d'un « Fil d'actu » pour la publication d'articles sur le site internet de la DREETS, dans la newsletter régionale d'information aux entreprises, sur les réseaux sociaux, en matière de santé sécurité au travail ;
- Diffusion de communiqués de presse en santé sécurité au travail.



Public cible

- Entreprises
- Salariés
- Organisations syndicales et patronales



Pilote : DREETS



Engagement :

Déployer des actions de communication mieux ciblées pour une prévention plus efficace

Modalités

- Voir « Action 2 – Mise en place d'un espace ressources en santé au travail et prévention des risques » en page 10.

A

ANACT : Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

ARACT : Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

AT : Accident du Travail

B

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

C

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CMIste : Constructeurs de Maison Individuelles

CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie

COG : Convention d'Objectifs de Gestion

CSE : Comité Social et Economique

CSSCT : Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail

D

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DREETS : Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

E

ESPER : Entreprises et les Services Publics s'Engagent Résolument

F

FASTT : Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire

I

IPP : Incapacité Partielle Permanente

M

MILDECA : Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives

MP : Maladie Professionnelle

MSA : Mutualité Sociale Agricole

O

OPPBTP : Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

P

Pôle T : Pôle politiques du Travail de la DREETS

Prev'Camp : Prévention des Conduites Addictives en Milieu Professionnel

PRST : Plan Régional de Santé au Travail

R

RPS : Risques psychosociaux

S

SPST : Service de Prévention et de Santé au Travail

SPSTI : Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises

T

TPE-PME : Très Petites Entreprises – Petites et Moyennes Entreprises

TMS : Troubles Musculo-Squelettiques

TRM : Transport Routier de Marchandises



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

**DREETS de Bourgogne-Franche-Comté
Pôle Politiques du travail**
5 Place Jean Cornet - 25041 Besançon cedex
DREETS-BFC.PoleT@dreets.gouv.fr

<https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr>

Crédits photos : Stock.adobe.com